

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 9 MARS 2004, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MADAME,

- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- PATRICK COLLIN, représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES-ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

2004-03-01

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 10 février 2004.
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 CLD et Loi 34
 - 5.1.1 Dernières informations
 - 5.1.2 Assemblée générale annuelle le 23 mars 2004, à 19 h 30, à Notre-Dame-du-Rosaire
 - 5.1.3 CRÉ
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles :
 - 5.2.1 Collecte sélective - Dernières infos
 - 5.2.2 Campagne de sensibilisation sur les rejets
 - 5.2.3 Compostage
 - 5.3 Service d'évaluation :
 - 5.3.1 Contrat de gérance
 - 5.3.2 Logiciel pour intégration de la rénovation cadastrale
 - 5.4 Sécurité incendie
 - 5.5 Journée Défi-Emploi

- 5.6 Administration
- 5.7 SHQ – Programme Réno-Village
- 5.8 Étude sur la gestion des boues – Autorisation de signature du protocole
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 6.1 Loi sur le zonage agricole
 - 6.2 Processus de consultation lors d’implantation de porcheries
 - 6.3 Parc régional des Appalaches
 - 6.4 Bassin versant de la Rivière du Sud
 - 6.5 Lac Frontière
 - 6.6 Conformité des règlements au schéma
 - 6.6.1 Règlement 935 de la Ville de Montmagny
 - 6.6.2 Règlement de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
 - 6.7 Festival de la pêche
 - 6.8 Nomination comité Pacte rural
 - 6.9 Transport collectif
 - 6.10 VVAP
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 Union paysanne
 - 7.2 ATR – Grands Prix du tourisme
 - 7.3 Finale des Jeux du Québec, hiver et été 2007 (Période de mise en candidature)
 - 7.4 Randonnée des sommets 2004
 - 7.5 Fondation-jeunesse de la Côte-du-Sud
 - 7.6 Demande d’appui MRC de la Vallée de la Gatineau – Transport lourd
 - 7.7 Demande d’appui MRC d’Antoine-Labelle – Nouvelles responsabilités
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois de février 2004
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 Comité de sécurité publique
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Sécurité civile
 - 10.2 CELCA
 - 10.3 Demande d’appui à Fol’Art Amériques
 - 10.4 Évaluation
 - 10.5 Salon du citoyen
 - 10.6 Projet d’animation culturelle
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

3.1 SESSION DU 10 FÉVRIER 2004

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Claude Croteau.
 APPUYÉ PAR : M. Louis Lachance

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session du 10 février 2004 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. RENCONTRE

2004-03-02

5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :

5.1 CLD ET LOI 34

5.1.1 DERNIÈRES INFORMATIONS

Le préfet fait un compte-rendu des dernières discussions à ce sujet.

5.1.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 23 MARS 2004, À 19 H 30, À NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

L'assemblée générale annuelle du CLD est prévue avoir lieu le 23 mars prochain à compter de 19h30 à Notre-Dame-du-Rosaire.

5.1.3 CRÉ

M. Lachance fait un compte-rendu des dernières discussions survenues dans le dossier de la création de la Conférence régional des élus.

5.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.2.1 COLLECTE SÉLECTIVE – DERNIÈRES INFOS

La MRC de Montmagny, à titre de cliente, achemine toujours ses matières recyclables à l'organisme L'Après...Récupération à un coût de 60 \$/tonne métrique.

5.2.2 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES REJETS

La MRC de Montmagny sera présente au Salon du citoyen le 5 mars prochain et nous aurons un kiosque traitant de collecte sélective et principalement de la problématique des éléments constituant les rejets.

En ce qui concerne la campagne régionale portant sur les rejets, il est résolu que celle-ci soit mise de l'avant dans les plus brefs délais.

5.2.3 COMPOSTAGE

La directrice générale dépose un projet d'échéancier de travail proposé relativement au compostage résidentiel et des actions à mettre de l'avant afin d'offrir à nouveau ce service aux citoyens pour l'année 2004. Un appel sera lancé à tous les citoyens afin de connaître leur intérêt à y participer.

5.3 SERVICE D'ÉVALUATION

5.3.1 CONTRAT DE GÉRANCE

- CONSIDÉRANT le litige relativement au traitement des plaintes informelles et de la rémunération de ces honoraires;
- CONSIDÉRANT le fonctionnement proposé par le firme Servitech à ce sujet;

2004-03-03

2004-03-04

- CONSIDÉRANT qu'il est urgent de statuer à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature d'un contrat à taux horaire pour le traitement informel et formel des demandes de révision de l'évaluation foncière du territoire de la Ville de Montmagny et, qu'à cet effet, un budget maximal de 18 000 \$, taxes incluses, soit autorisé.

QUE la présente résolution modifie le dernier paragraphe de la résolution no. 2004-02-06 adoptée à ce sujet.

5.3.2 LOGICIEL POUR INTÉGRATION DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

2004-03-05

- CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale est en cours de processus sur le territoire pour certaines municipalités de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'environ 50 % du territoire de la Ville de Montmagny a été rénové et que la MRC de Montmagny recevra bientôt la matrice nouvellement numérisée de la Ville de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que de nouveaux modules de géomatique devront être acquis afin de pouvoir gérer les plans cadastraux du bureau de la publicité des droits et la matrice rénovée;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'achat des outils de géomatique pour une somme totale de 20 450 \$, plus les taxes, à être financé sur 2 ans tel que le prévoit l'offre de service.

5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

2004-03-06

- CONSIDÉRANT le projet de règlement pour la formation des pompiers lequel règlement est soumis à la consultation publique jusqu'au 29 mars prochain;
- CONSIDÉRANT que ce projet de règlement préconise que dans un délai de 18 mois à compter du 1^{er} septembre 2004, les pompiers embauchés après le 16 septembre 1998 doivent avoir une formation équivalente au certificat de Pompier 1 (soit l'équivalent des modules 1 à 9 du DEP) s'ils sont chargés de procéder à des opérations de sauvetage;
- CONSIDÉRANT également que tous les nouveaux pompiers seraient également soumis à cette même obligation ;
- CONSIDÉRANT également que l'on ne peut être contre le fait de donner de la formation, cependant, le court délai pour former les nouveaux pompiers fera en sorte de rendre encore plus difficile le recrutement et la rétention de ceux-ci dans leurs fonctions ;
- CONSIDÉRANT que des municipalités locales connaissent déjà des difficultés de recrutement avant même la période d'entrée en vigueur du présent projet

de règlement ;

- CONSIDÉRANT également les moyens financiers des municipalités locales qui sont de plus en plus limités au fur et à mesure des transferts et/ou de l'imposition de nouvelle(s) réglementation(s) de la part du gouvernement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBODEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny informe le Ministre de la Sécurité publique que les délais contenus dans le projet de règlement ne sont pas réalistes et ne tiennent aucunement compte des réalités des municipalités rurales ;

QUE les délais de 18 mois devraient être ramenés à 60 mois avec cependant une obligation de formation annuelle.

ADOPTÉ.

5.5 JOURNÉE DÉFI-EMPLOI

Le rapport officiel suite à la tenue de cette journée devrait être déposé sous peu.

Les discussions et travaux entre le CLD, le CJE, la MRC et divers intervenants se poursuivent afin de mettre des actions de l'avant suite aux attentes exprimées par les représentants présents des divers organismes du milieu à cette activité.

5.6 ADMINISTRATION

2004-03-07

Suite au décès de Madame France Patry, secrétaire de direction, il serait nécessaire de procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource.

La directrice générale dépose un projet du profil de la ressource recherchée. Il est unanimement résolu qu'une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) «directeur(trice) des ressources financières et à l'administration» soit publiée.

5.7 SHQ – PROGRAMME RÉNO-VILLAGE

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisirs informe la MRC qu'une enveloppe complémentaire de 28,100 \$ est allouée à la MRC de Montmagny pour l'année 2003-2004 du programme Réno-Village.

5.8 ÉTUDE SUR LA GESTION DES BOUES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE

2004-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PATRICK COLLIN
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente fixant les modalités de réalisation de l'étude à être réalisée par la firme BPR portant sur la gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 LOI SUR LE ZONAGE AGRICOLE

Considérant qu'un article mentionnait l'intérêt de plusieurs municipalités à réviser la loi sur le zonage agricole notamment là où le sol est impropre à la culture et que la MRC a adopté une position lors de la dernière réunion.

Le coordonnateur à l'aménagement réitère les sujets qui ont fait l'objet des préoccupations du conseil lors de la dernière réunion et demande si la démarche proposée peut s'inscrire dans une démarche plus importante (conférence des élus, FQM, MRC du Québec, etc.)

Considérant l'importance de la réflexion sur la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le conseil de la MRC demande à la direction générale de faire parvenir ses préoccupations aux MRC rurales du Québec, à la FQM et à la conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.

Afin de bien illustrer la position de la MRC de Montmagny, des exemples compléteront la description de chacune des préoccupations ou recommandations de la MRC. Le texte de présentation envoyé sera présenté comme suit :

PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA MRC DE MONTMAGNY DANS LE CADRE DE LA RÉFLEXION SUR LA LOI DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

Le conseil de la MRC de Montmagny reconnaît l'importance des activités agroalimentaires dans l'économie de la MRC et estime également nécessaire un mécanisme de protection du territoire et des activités agricoles. Toutefois, d'importants ajustements s'imposent en raison des nombreuses contraintes au développement rural créées par l'application de la Loi (LPTAAQ).

La loi (LPTAAQ) et les lois d'aménagement du territoire connexes devraient :

- Donner plus de latitude aux MRC et aux municipalités pour développer les secteurs déstructurés en zone agricole;
Exemple : Zone de villégiature en bordure du fleuve, secteurs construits en zone agricole : Rang sud de la Rivière du Sud à Montmagny, Chemin Bellevue à Cap-Saint-Ignace, Rang Sud à Saint-Pierre, etc.
- Obliger que soit émise une servitude sur le terrain faisant l'objet d'un projet non agricole en zone agricole afin d'accepter les contraintes créées par le développement des productions agricoles voisines;
Ex. : Une servitude renonçant à nuire au développement de l'agriculture ou à apporter de nouvelles contraintes à l'agriculture est émise avant de réaliser une construction non agricole en zone agricole.
- Reconnaître aux municipalités et aux MRC le droit de protéger les périmètres d'urbanisation des nuisances provenant des activités agricoles;
Ex. : Reconnaître qu'à l'ouest d'un village dans les vents dominants, une municipalité puisse réserver le territoire agricole à une agriculture créant moins de nuisances pour le village.
- Donner plus de latitude aux municipalités en ce qui a trait aux changements et ajouts d'usages pour des fins domestiques (bâtiment principal ou secondaire) en zone agricole;
Ex. : Ne plus avoir à produire de demandes à la CPTAQ pour l'ouverture d'un salon de coiffure au sous-sol, une garderie en milieu familial, un atelier de réparation dans un garage derrière la

maison, etc.

- Évaluer les projets déposés en fonction de leur valeur et non en fonction de l'espace disponible à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
Ex. : Ne plus utiliser comme argument qu'il y a un terrain disponible en zone non agricole, ce principe crée une spéculation encore plus importante en région en raison du peu de choix à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Présentement, le terrain idéal pour un usage autre qu'agricole et sans potentiel agricole peut être gelé au développement seulement en raison du fait qu'un propriétaire dans le village a un terrain non construit et ce, même s'il n'est pas disponible («pas à vendre»).
- Réviser les critères d'analyse afin de permettre, dans certaines conditions, des usages non agricoles sur des terres présentant plus de potentiels pour des usages autres que l'agriculture que pour des usages agricoles;
Ex. : Les terrains au sol pierreux, difficiles à drainer, trop petit pour l'exploitation agricole, en secteur forestier, entourés d'importantes zones de friche ou d'usages non agricoles, les caps rocheux, les rangs bordés de résidences etc. devraient pouvoir accueillir plus facilement des projets d'usages non agricoles.
- Laisser plus de possibilité au développement d'activités complémentaires à l'agriculture en zone agricole;
Ex. : Il devrait être encouragé de développer des érablières commerciales, des vignobles, des centres équestres, des gîtes à la ferme, des fermettes, des marchés de produits de la ferme, des entreprises de services aux agriculteurs en zone agricole là où l'usage est compatible avec les usages agricoles en place.
- Prévoir qu'une MRC puisse inclure dans un but de planification dans son schéma d'aménagement, un plan de développement du périmètre d'urbanisation sur 25 ans, en pouvant retirer les secteurs de la zone agricole selon les besoins de développement et les disponibilités de terrains.
Ex. : Prévoir que pour les 25 prochaines années, le développement d'une ville ou d'un village se fera sur des lots identifiés dans une partie de la municipalité et qu'au fur et à mesure que les besoins se présenteront, des terrains seront retirés de la zone agricole dans le secteur identifié.

6.2 PROCESSUS DE CONSULTATION LORS D'IMPLANTATION DE PORCHERIES

2004-03-09

- CONSIDÉRANT que le 15 septembre 2003, le président du bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) Monsieur André Harvey transmettait à Monsieur Thomas Mulcair, Ministre de l'Environnement du Québec le rapport relativement à la consultation publique pour le développement durable de la production porcine au Québec. Cette consultation publique du BAPE a été menée dans 18 municipalités du Québec, 9 100 personnes ont participé au processus de consultation, 400 mémoires ont été déposées, plusieurs entreprises ont été visitées et des responsables gouvernementaux et des producteurs porcins ainsi que des groupes environnementaux de plusieurs pays ont été rencontrés.
- CONSIDÉRANT que le rapport préparé par le BAPE constitue une source inestimable d'informations et de réflexions quant au développement durable de la production porcine au Québec.

- CONSIDÉRANT qu'il en ressort que le développement durable d'une industrie comme celle de l'élevage du porc constituera à long terme une négociation continue entre les producteurs et les collectivités qui les entourent. Un équilibre doit être trouvé.

- CONSIDÉRANT que de tous ces constats et recommandations, le rapport du BAPE priorise une avenue tel qu'exprimé en conclusion de son rapport :

«la Commission (BAPE) recommande des mesures qui devraient être mises en place rapidement et qui lui paraissent indispensables pour rétablir la paix sociale et l'acceptabilité sur le plan social à l'égard de la production porcine, notamment la recommandation 13.»

Cette recommandation 13 se lit comme suit :

«La Commission recommande que soit mis en place un processus d'analyse des répercussions environnementales et sociales faisant appel à la participation du public pour tous les projets d'implantation de porcheries soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation par le Ministre de l'Environnement du Québec.»

- CONSIDÉRANT l'importance de la concertation des acteurs du milieu rural constitué par les producteurs, les autorités municipales et les groupes intéressés de même que l'importance de procéder à l'analyse de toutes les répercussions environnementales et sociales pouvant découler d'un projet de production porcine.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une demande de la part de citoyens demandant que soit tenu un processus d'analyses des répercussions environnementales et sociales découlant d'un projet d'implantation de porcherie.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC de Montmagny demande au Ministre de l'Environnement du Québec que la législation et la réglementation sur l'environnement au Québec ainsi que le règlement sur l'exploitation agricole soient amendés de façon à prévoir un processus d'analyse des répercussions environnementales et sociales découlant d'un projet d'implantation de porcherie et que ce processus fasse appel en toutes circonstances à la participation du public via des audiences publiques.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Ministre de l'Environnement, Monsieur Thomas Mulcair, à la Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Madame Françoise Gauthier, à Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ.

6.3 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES – PROJET DANS LE CADRE DES PMVRMF (VOLET II)

- CONSIDÉRANT le projet déposé par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II;

- CONSIDÉRANT l'importance du travail de mise en valeur du milieu forestier effectué par le Parc régional des Appalaches;

- CONSIDÉRANT les impacts économiques et touristiques pour l'ensemble du territoire que sont créés par les travaux réalisés en milieu forestier par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

- CONSIDÉRANT la priorité accordée par la MRC de Montmagny sur son territoire aux projets déposés par le Parc régional des Appalaches pour la mise en valeur du milieu forestier;

2004-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBODEAU
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le Parc régional des Appalaches dans sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme de mise en valeur des Ressources du milieu forestier, volet II, afin de réaliser un projet d'aménagement d'une valeur de 205 000\$ représentant une demande d'aide financière de 180 000\$ au Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs et une contribution du milieu de 25 000\$.

6.4 BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU SUD

2004-03-11

Une rencontre de mise en place d'un comité de bassin versant a été organisée par le comité Mars (**M**ouvement des **A**mis de la **R**ivière du **S**ud). Des représentants des MRC de L'Islet, Bellechasse et Montmagny, ainsi que des représentants des secteurs de l'agriculture, de la recherche, du développement économique participent à la démarche.

Le but est de se préoccuper de la qualité de l'eau du bassin versant de la Rivière du Sud (et Bras Saint-Nicolas) et du développement des activités respectant les limites naturelles du milieu.

Ultérieurement, le comité entend s'inscrire au programme de financement des comités de bassin versant.

Afin de débiter la réalisation du projet, les représentants des MRC proposent à chacun des conseil de MRC de participer par une contribution de départ de 250\$ pour la charte et les dépenses de base.

Le comité MARS assumera la réalisation des démarches ainsi que diverses demandes d'aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte de participer par une contribution de 250\$ à la mise en place d'un organisme voué à la concertation pour la protection et la mise en valeur du Bassin hydrographique de la Rivière du Sud.

6.5 LAC FRONTIÈRE

Lors d'une rencontre avec les représenatants de la municipalité de Lac-Frontière et aussi lors d'une rencontre avec le comité ADER, la principale préoccupation de mise en valeur concernait le Lac.

Un projet de comité de bassin versant pourrait être envisagé dans ce secteur aussi. Toutefois, le coordonnateur à l'aménagement et l'agent de développement rural ont demandé à un spécialiste en aménagement faunique de faire une recherche pour trouver un projet de mise en valeur du Lac Frontière qui pourrait s'inscrire en complémentarité avec le programme du pacte rural.

Une fois ces recherches réalisées et une idée de projet trouvée, une rencontre sera faite avec le conseil municipal de Lac-Frontière.

6.6 CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS AU SCHÉMA

6.6.1 Conformité au schéma d'aménagement du règlement 935 de la Ville de Montmagny

2004-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un certificat de conformité au schéma d'aménagement soit émis par la directrice générale de la MRC de Montmagny pour le règlement numéro 935 de la Ville de Montmagny décrétant la construction d'une caserne de pompiers pour le service de protection des incendies ainsi qu'un emprunt de 1 100 000\$ y afférent.

6.6.2 Conformité au schéma d'aménagement d'un projet d'inclusion et d'exclusion de terrains à la zone agricole à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

2004-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Coutrure
APPUYÉ PAR : M. Émile Tanguay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'inclusion à la zone agricole de lots dans la partie nord-ouest du village de Saint-Pierre et l'exclusion de parties de lots dans la partie sud-ouest considérant que cette modification n'aura pas d'impact négatif sur l'agriculture et qu'elle permettra un développement concentré dans un secteur presque enclavé.
ET QU'un avis de conformité au schéma d'aménagement soit émis par la directrice générale de la MRC de Montmagny pour ce projet.

ADOPTÉ

6.7 FESTIVAL DE LA PÊCHE

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau

- CONSIDÉRANT l'intérêt de la population de la MRC de Montmagny pour la pêche de l'omble de fontaine et la pêche en rivière.
- CONSIDÉRANT que des intervenants du milieu élaborent un projet de comité de gestion de bassin versant pour la Rivière du Sud.
- CONSIDÉRANT qu'il est important d'offrir à l'ensemble de la population de la MRC de Montmagny, une chance de participer au festival de la pêche.

- CONSIDÉRANT que deux municipalités de la MRC ont accepté d'organiser et de défrayer les coûts de l'événement pour la partie nord du territoire.
- CONSIDÉRANT que la MRC s'associe avec le Parc régional des Appalaches et la ville de Montmagny pour promouvoir la pêche auprès de sa population notamment auprès des jeunes.
- CONSIDÉRANT qu'une activité d'ensemencement et de pêche permettrait de mettre en valeur les richesses naturelles du territoire de la MRC de Montmagny.
- CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont facilement accessibles par route et ce gratuitement, qu'ils sont accessibles durant toute la saison de pêche, que la pêche à gué est praticable et que l'omble de fontaine a de bonnes chances de survie.

2004-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Jeann-Mance Dusablon
 APPUYÉ PAR : M. Louis Lachance

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réalise une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Festival de Pêche proposé par la FAPAQ pour la tenue d'une activité de pêche dans le bassin versant de la Rivière du Sud sur des sites propices à l'activité et à la survie des poissons introduits dans les cours d'eau.

Que Daniel Racine soit autorisé à produire la demande auprès de la FAPAQ et qu'un montant de 2000\$ soit investi par la MRC et ses partenaires dans le projet à titre de participation du milieu.

Qu'une opération publicitaire pour laquelle la MRC investira 500\$ soit réalisée avec les partenaires du territoire pour annoncer la tenue de l'événement.

ADOPTÉ

6.8 NOMINATION AU COMITÉ PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QU'un siège est présentement vacant au comité de mise en œuvre du pacte rural de la MRC de Montmagny;

2004-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Giroux
 APPUYÉ PAR : M. Marcel Catellier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Paul-André Roy soit nommé membre du comité de mise en œuvre du pacte rural de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

6.9 TRANSPORT COLLECTIF

La MRC de Montmagny a reçu la lettre confirmant l'aide financière demandée de \$ 28,000 applicable au projet de transport collectif. Un deuxième versement pourra alors être fait à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny.

6.10 VVAP

- CONSIDÉRANT le fonctionnement actuel du programme Villes et villages d'art et de patrimoine;

- CONSIDÉRANT que la ressource contractuelle affectée à ce projet ne bénéficie pas actuellement des avantages octroyés aux autres employés contractuels de la MRC de Montmagny gestionnaire du projet;

- CONSIDÉRANT l'évaluation du travail par les maires concernés par ce projet;

2004-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Catellier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Jean

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Alain Franck bénéficie à titre de contractuel pour la MRC de Montmagny des avantages supplémentaires suivants sans affecter la contribution financière des municipalités pour l'année 2004 :

- Congé de maladie : idem aux employés de la MRC
- REER : idem aux employés de la MRC
- Heures accumulées : possibilité de créer des banques d'heures accumulées pour prendre des journées de congé afin de réaliser des contrats personnels.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCES

7.1 UNION PAYSANNE

La MRC de Montmagny a reçu une pétition relativement à une demande d'appui aux revendications énoncées.

Il est convenu que la MRC de Montmagny ne se prononcera pas sur ce sujet et que ce sera à chaque municipalité ayant reçue une demande de statuer sur ce sujet à savoir si elle appuie ou non la demande.

7.2 ATR – GRANDS PRIX DU TOURISME

2004-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

QUE la MRC de Montmagny procède à l'achat de 3 cartes au coût total de 225 \$ pour le gala qui aura lieu le 26 mars prochain à Scott. Finaliste de la MRC : Auberge-Restaurant La Belle Époque, Centre des migrations, Le Manoir des Érables, Lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial des Irlandais.

ADOPTÉ.

7.3 FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER ET ÉTÉ 2007 (PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE)

Information à ce sujet.

7.4 RANDONNÉE DES SOMMETS 2004

2004-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Patrick Collin
APPUYÉ PAR : M. Jean-Claude Croteau

QUE la MRC de Montmagny participe au cocktail d'accueil de la 3^e édition de la Randonnée des sommets 2004 pour une somme de 150 \$ (par la fourniture de produits régionaux).

ADOPTÉ.

7.5 FONDATION-JEUNESSE DE LA CÔTE-DU-SUD

Information à ce sujet.

7.6 APPUI MRC DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

Demande de modification législative pour permettre aux municipalités de réglementer afin de contraindre des transporteurs lourds à signer des ententes à l'égard des chemins municipaux.

7.7 APPUI MRC D'ANTOINE-LABELLE

Deuxième demande d'appui car aucune réponse du gouvernement suite à la demande déposée en juin 2003. Demande à nouveau de soutenir financièrement les municipalités dans les diverses réformes imposées (sécurité incendie, gestion des matières résiduelles, etc...)

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2004

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Giroux
APPUYÉ PAR : M. Bossé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la liste des comptes du mois de février 2004 soit approuvée :

M240063	7616,29	APRÈS...RÉCUPÉRATION
C240064	132,04	LABRECQUE, NANCY
C240065	7,00	FISET, MÉLANIE
C240066	10,50	PATRY, FRANCE
C240067	129,05	PILOTE, NICOLAS
C240068	123,90	FRANCK, ALAIN
C240069	263,50	BÉDARD, YOLAND
C240070	3 805,03	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C240071	1 402,58	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD ENR.
C240072	1 893,86	APRÈS...RÉCUPÉRATION
C240073	3 865,99	SYCARE INC.
C240074	207,05	PITNEY BOWES
C240075	1 129,08	IMPRIMERIE PIERRE LEFRANÇOIS INC.
C240076	5 187,63	GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.
C240077	201,29	3R MCDQ
C240078	300,00	VILLE DE MONTMAGNY
C240079	72,21	LA PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C240080	350,00	ASS. DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX
C240081	31,02	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C240082	69,55	ÉDITIONS JURIDIQUES FD
C240083	32,21	FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC
C240084	931,70	GESTION FAFARD
C240085	30,00	GROUPE L'AVENIR ÉCONOMIQUE
C240086	241,62	PILOTE, NICOLAS

2004-03-19

C240087

61,87

FORTIN, MYRIAM

C240088	152,25	FRANCK, ALAIN
C240089	248,90	BÉDARD, YOLAND
C240090	159,30	GAGNON, RÉJEAN
C240091	550,81	LACHANCE, PIERRE
C240092	25,40	ROY, JACQUES-ANDRÉ
C240093	69,00	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE
C240094	3 766,22	COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD
C240095	578,56	TÉLUS QUÉBEC
C240096	77,19	À LA RIVE INC.
C240097	126,54	TÉLUS MOBILITÉ
C240098	2 413,95	GROUPE CASA
C240099	68,99	CANADIAN TIRE/GESTION RÉJEAN SAVARD
C240100	46,01	CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE
C240101	271,75	RÉGIE DES RENTE DU QUÉBEC
C240102	654,78	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C240103	356,44	CONEX SYSTÈME DE BUREAU INC.
C240104	211,95	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C240105	40,25	STÉRÉO PLUS/LÉONARD CHABOT INC.
C240106	251,61	PITNEY BOWES LEASING
C240107	134,35	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.

TOTAL : 38 299,25 \$

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 38 299,25 \$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Compte-rendu de la rencontre avec le nouveau commandant;
- Compte-rendu de la réunion du CSP du 18 février 2004.

10. VARIA OUVERT

10.1 SÉCURITÉ CIVILE

M. Catellier fera un compte-rendu des informations obtenues lors du colloque tenu à ce sujet à St-Hyacinthe.

10.2 CELCA

M. Lachance fait un compte-rendu des dernières informations.

2004-03-21

10.3 APPUI À FOL'ART AMÉRIQUES

- CONSIDÉRANT le projet «Fol'Art Amériques» déposé par le Comité provisoire qui consistera à :

- Organiser et animer divers événements culturels autour de la question de l'homme face à son mal-être.
- Informer la population en général de la problématique du suicide, la sensibiliser à l'importance de briser les préjugés entourant ces réalités et démystifier les notions de santé et de maladies mentales.
- Démontrer les bienfaits que peut apporter l'art en tant que moyen préventif et thérapeutique face à l'ensemble des problématiques.
- Promouvoir les œuvres des artistes en lien avec l'événement.

Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de Montmagny donne un appui moral au projet «Fol'Art Amériques» qui est prévu avoir lieu les 4, 5 et 6 novembre prochain à Montmagny.

10.4 ÉVALUATION

Suite à certains commentaires émis, il est résolu de demander à Berthier Tardif, évaluateur agréé pour les 13 municipalités rurales, de venir rencontrer le Conseil de la MRC lors de la session d'avril prochain.

2004-03-22

10.5 SALON DU CITOYEN À ST-PAUL (5 MARS 2004)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

QUE des félicitations soient transmises aux organisateurs et partenaires (Groupe l'Avenir économique de Ste-Apolline et autres) pour la qualité du «Salon du citoyen» organisé le 5 mars dernier à St-Paul-de-Montminy.

ADOPTÉ.

10.6 PROJET D'ANIMATION CULTURELLE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2004-03-23

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 21 h 10.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.
